AVIS DU CONSEIL NATIONAL DE LA PROTECTION DE LA NATURE

art. L411-1 et L411-2 du livre IV du code de l'environnement

Référence Onagre du projet : $n^{\circ}2019-03-34x-00420$ Référence de la demande : $n^{\circ}2019-00420-011-001$

Dénomination du projet : Centre_Athenas_Derog EP

Lieu des opérations : -Département : Jura -Commune(s) : 39570 – L'Étoile.

et Départements : 39 25 90 70 71 21 58 52 88 01 74

Bénéficiaire : Centre de soins Athenas (M. Gilles MOYNE)

MOTIVATION ou CONDITIONS Le CNPN émet un avis favorable sans réserve sur la demande de dérogation aux interdictions de capture, transport, détention, transport en vue du relâcher ... de ce centre de soins à grande expérience sur la faune vertébrée et au rayon d'action Bourgogne-Franche- Comté, Grand-Est et Rhône-Alpes.

MOTIVATION ou CONDITIONS		
Par délégation Nom et prénor	du Conseil national de la protection de la nature n du délégataire : Michel METAIS	:
AVIS : Favorable [X]	Favorable sous conditions [_]	Défavorable [_]
Fait le : 28 juin 2019		Signature :